

# Conditions Générales Applicables aux Opérations HSBC Asso Direct

Les présents tarifs sont exprimés HT.

Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA, sauf celles signalées par le symbole **TVA**. Il convient, dans ce cas, d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA en vigueur à la date de l'opération.

## Les opérations domestiques

Mars 2010

<b>FORFAIT HSBC ASSO DIRECT <sup>(1)</sup></b>	<b>GRATUIT</b>
<b>LES ENCAISSEMENTS</b>	
<b>Virements reçus</b>	<b>gratuit</b>
<b>Les chèques/Les espèces</b>	
Remise de chèques	<b>gratuit</b>
Versement d'espèces	<b>gratuit</b>
Frais pour chèque remis impayé	13,90 €
Frais de recherche sur chèque (copie ou original) <b>TVA</b>	18 €
<b>LES PAIEMENTS</b>	
<b>Les chèques/Les espèces</b>	
Retrait espèces	<b>gratuit</b>
Frais d'envoi de chèquiers (y compris frais postaux)	<b>gratuit</b>
Opposition sur chèque	<b>gratuit</b>
Emission d'un chèque de banque	9,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision pour chèque inférieur à 50 €	30 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision pour chèque supérieur à 50 €	50 €
Frais de recherche sur chèque (copie ou original) <b>TVA</b>	18 €
<b>Les virements</b>	
Téléphone	
• Virement unitaire par téléphone	<b>gratuit</b>
• Virement permanent en faveur de tiers	<b>gratuit</b>
Internet	
• Virement ordinaire	<b>gratuit</b>
Virements SEPA	<b>gratuit</b>
<b>Les prélèvements</b>	
Paielements d'avis de prélèvement	<b>gratuit</b>
Opposition sur AP/TIP/Télèglement	<b>gratuit</b>
Frais par prélèvement / Impayé (par prélèvement)	19 €
<b>Les cartes</b>	
• Cartes Business à débit immédiat	38 €
Opérations sur cartes	
• Réfection de carte	9 €
• Réédition de code confidentiel	8 €
• Frais envoi carte (hors frais postaux)	2,30 €
• Opposition pour perte ou vol	<b>gratuit</b>
• Opposition pour utilisation abusive ou insuffisance provision	36 €
• Frais de recherche <b>TVA</b>	mini. 12 €
<b>Retrait d'espèces en € avec carte bancaire dans la zone euro</b>	
Aux distributeurs automatiques de billets du Groupe	<b>gratuit</b>
Aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque que la nôtre	<b>gratuit</b>
Aux guichets des agences des Réseaux Visa ou Master Card dans zone Euro	<b>gratuit</b>

### HSBC Asso Direct

► Tél. : 0 810 038 038  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe France Télécom en France Métropolitaine)

► Internet : [www.hsbc.fr/assodirect](http://www.hsbc.fr/assodirect)

# Conditions Générales Applicables aux Opérations HSBC Asso Direct

## La banque à distance

### Accès Internet (Elys PC)

Incluant : consultation relevés de comptes, relevés cartes business, commande de chèquiers, virements domestiques et internationaux, gestion des RIB, titres et placements, saisie de LCR, portefeuille commercial, infomail

**gratuit**

## Les opérations sur titres

### Souscription via internet

Souscription téléphonique

**gratuit**

**gratuit**

### Les droits de garde

**gratuit**

## Les crédits, les conditions d'arrêtés

### Les conditions d'arrêtés mensuels

Intérêts débiteurs		TB + 3 % <sup>(2)</sup>
Commission de mouvement		<b>gratuit</b>
Ports et frais		<b>gratuit</b>
Commission de plus fort découvert (calculé sur le plus fort découvert de chaque mois plafonné à 100 % des intérêts débiteurs)	par mois	0,06 %
Commission de dépassement	par mois	0,50 %

## Les opérations diverses

### Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

(écritures générant un solde débiteur non autorisé, encaissement et émission d'un chèque non formalisé, absence de signature, opérations sur compte objet d'une saisie-attribution, remise de chèque erronée...)

6,60 € par opération

(dans la limite de 3 par jour)

Information des commissaires aux comptes **TVA**

126 €

**Frais de recherche d'un document** **TVA**

à partir de

12 €

**Frais par avis à tiers détenteur / Procédure civile d'exécution**

86 €

## La protection des biens et des personnes

### Assurance perte vol des moyens de paiement Volassur Pro <sup>(3)</sup>

Cotisation annuelle	1 <sup>er</sup> assuré	<b>gratuit</b>
Cotisation annuelle	2 <sup>ème</sup> assuré	35 €
HSBC garantie Homme Clé <sup>(4)</sup>		nous consulter

## Les dates de valeur

Versement d'espèces	jour de l'opération
Retrait d'espèces	jour de l'opération
Remise de chèque	jour de l'opération
Païement de chèques	jour de la date de paiement
Virement reçu	jour de la date de règlement interbancaire
Virement émis	jour de la date de règlement interbancaire

# Conditions Générales Applicables aux Opérations

## HSBC Asso Direct

### Les opérations avec l'étranger

<b>Commission de change (au comptant) <sup>(6)</sup></b>		
<b>Change au comptant</b>		
• Forfait par opération		10 €
<b>Retrait d'espèces avec CB à l'étranger hors zone euro</b>		
• Aux distributeurs automatiques de billets HSBC		<b>gratuit</b>
• Aux distributeurs automatiques de billets d'autres banques		3,05 € + 2,90 % du montant brut de la transaction
• Aux guichets des agences du réseau Visa ou MasterCard		5 € + 2,90 % du montant brut de la transaction
<b>Paiement (paiement avec CB à l'étranger hors zone euro)</b>		2,90 % du montant brut de la transaction
<b>LES OPERATIONS A L'IMPORT</b>		
<b>Les virements sur l'étranger</b>		
• <b>Les virements européens</b> : il s'agit des virements d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € libellés en euros ou en couronnes suédoises, à destination de l'Espace Economique Européen, comportant l'IBAN <sup>(6)</sup> du bénéficiaire et le code BIC <sup>(7)</sup> de la banque du bénéficiaire. Frais : Le mode « SHARE » (frais partagés) est obligatoire.		
• <b>Les autres virements internationaux</b> : il s'agit des virements européens d'un montant supérieur à 50 000 € et de ceux de tout montant libellé dans toute autre devise autre que l'euro et la couronne suédoise à destination de tout Etat. En l'absence d'instruction particulière, l'option « SHARE » (frais partagés) s'applique par défaut.		
<b>Les virements européens émis <sup>(8)</sup> :</b>		
Support électronique internet		<b>gratuit</b>
<b>Les autres virements internationaux émis <sup>(8)</sup></b>		
Commission de transfert		<b>gratuit</b>
Frais additionnels (applicables en cas d'absence ou d'erreur sur l'IBAN ou le BIC)		15 €
Frais de correspondants	mini.	15 €
<b>Les règlements de chèques ou d'effets émis en faveur de l'étranger</b>		
• Chèques	mini.	1,5 % /35 €
frais de correspondants variables selon les pays	mini.	15 €
• Opérations diverses (acceptation, prorogation, présentation)		31 €
<b>LES OPERATIONS A L'EXPORT</b>		
<b>Les virements européens reçus</b>		
Si IBAN et BIC corrects		<b>gratuit</b>
En cas d'absence ou d'erreur sur IBAN et BIC		15 €
<b>Les autres virements internationaux reçus</b>		
Commission		14 €
<b>Les encaissements de chèques et effets payables à l'étranger</b>		
Chèques <sup>(9)</sup>	mini.	1 % /15 €
	maxi.	95 €
Opérations sur effets et chèques (acceptation, avis de sort, prorogation, impayé)		31 €

#### La qualité de nos services : à vous d'en juger

HSBC est très attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

C'est pourquoi, si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation des services que nous vous proposons, ayez le réflexe immédiat de consulter votre conseiller HSBC Asso Direct. Celui-ci est a priori le mieux placé pour compléter votre information ou remédier rapidement à toute insatisfaction de votre part.

Si vous n'obtenez pas dans les délais qui vous conviennent, une réponse satisfaisante, n'hésitez pas à prendre contact avec notre Direction de la Qualité « Relations Clientèle », qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre agence la solution la mieux adaptée.

**DIRECTION DE LA QUALITE « RELATIONS CLIENTELE »**  
103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08



Si, malgré cela, vous n'arrivez pas à régler le litige, vous pouvez vous adresser, en dernier recours, au Médiateur de HSBC France, dont les coordonnées figurent au dos de votre relevé de compte.

(1) Le forfait HSBC Asso Direct s'applique dès lors que les trois conditions ci-dessous sont respectées :

- Le compte n'enregistre pas plus de 20 opérations par mois. Les opérations prises en considération pour le calcul de ce plafond sont les suivantes : virements émis, chèques au débit, remises de chèques au crédit, retraits d'espèces dans une agence HSBC France, remises d'espèces et prélèvements ;
- Le client n'effectue pas plus de 2 opérations de remise/retraits d'espèces dans une agence de la banque ;
- Le client ne procède pas à plus de 5 opérations par téléphone par mois (incluant des demandes d'émission de virements ou de souscriptions d'OPCVM).

(2) Le TB : taux de base affiché dans toutes les agences au 15 mai 2009 : 7,40 %.

(3) Volassur Pro est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances IARD (France) et de Juridica, entreprises régies par le Code des assurances et auprès de Affinion International.

(4) HSBC Garanties Homme Clé est composé de deux contrats : le contrat « Assurance Homme clé », contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès d'HSBC . Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des assurances et le contrat « Assurance Frais Généraux », contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès d'HSBC. Assurances IARD (France), entreprise régie par le Code des assurances.

(5) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises.

(6) International Bank Account Number, identifiant international du compte bancaire client, équivalent du RIB.

(7) Bank Identifier Code, codification internationale permettant d'identifier une banque de manière unique.

(8) Des frais divers (port, SWIFT, etc.) peuvent être pris en sus.

(9) Encaissement SBF sauf bonne fin.